



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	14
Absents	25
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISSEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. FOU COURT, M. BESSARD, M. LEBOUCHER

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME DA SILVA A M.BESSARD, MME ROULAND A M.BISSON, MME GILBERT A M.FOU COURT, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. DUCLOS A M. CANTELOUP, MME QUESNEY A MME MONLON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M BLAS A MME BOURNISSEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTILLOY

**N°DEL\_0039\_2025 Affectation des résultats 2024 - budget annexe "pole santé libéral ambulatoire"**

Le Conseil Communautaire vient d'adopter les comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2024 pour le Budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Il convient d'en affecter les résultats.

Les résultats financiers suivants ont été constatés et validés au moment du vote du compte administratif 2024. Ils s'élèvent à :

+ 40 979,55 € en fonctionnement ;  
- 476 374,69 € en investissement.

Les crédits restant à réaliser s'élèvent à:

48 295,02 € en dépenses ;  
543 584,25 € en recettes ;  
Soit un excédent de financement de 495 289,23 €.

Il est proposé d'affecter :

476 374,69 € en dépenses d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;  
40 979,55 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,  
VU l'instruction budgétaire M57 relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,  
VU les compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2024

**CONSIDÉRANT** les résultats d'exécution du budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2024,  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient, en priorité, d'affecter en réserves une somme au moins égale au besoin de financement d'investissement constaté,

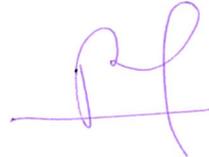
*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DÉCIDER** d'affecter les résultats des sections des comptes administratifs du budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2024 tel qu'indiqué ci-dessous :

476 374,69 € en dépenses d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;

40 979,55 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

Pont-Audemer, le 7 avril 2025  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL